Informations de base concernant la situation actuelle et le variant Omicron

→ Il convient d'accorder la plus grande importance à la **réduction des risques**
→ Porter un **masque** autant que possible: cela permet une meilleure protection vis-à-vis d'Omicron – même pour les **personnes vaccinées/guéries**!
→ Se concentrer sur ce qui a fait ses preuves: se laver les **mains**, garder les **distances**, **éviter les grands rassemblements**
→ En cas de doute, **réduire les capacités**; limiter ou échelonner les groupes; **reporter les événements**; organiser des événements **sans public**
→ pour les **tournois nationaux** ou les **groupes plus grands**, il serait judicieux de mettre sur pied la règle des **3G** pour les **catégories U16** également

Règles pour le sport selon l'ordonnance COVID-19 situation particulière, état au 20.12.2021

↓ Règle en vigueur Infrastructures ↓	↓ Statut de la personne / Manifestation ↓	Athlètes			Spectateurs	Recommandations
		Sport de masse U16	Sport de masse 16+	[2]Sport de performance		
[1]Intérieur avec masque (règle 2G)	Non vaccinée et non guérie	Oui	Non	possible avec test (3G)	Non	
	2G, dernière vaccination/guérison il y a plus de 4 mois (>120 jours), sans test	Oui	Oui	Oui	Oui	
	2G, avec test (test rapide antigénique <24h; test PCR <72h)	Oui	Oui	Oui	Oui	
	2G, vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours	Oui	Oui	Oui	Oui	
Intérieur sans masque (règle 2G+)	Non vaccinée et non guérie	Oui	Non	test (= 3G)	Non	seulement des actifs sans masque
	2G, dernière vaccination/guérison il y a plus de 4 mois (>120 jours), sans test	Oui	Non	Oui	Non	seulement des actifs sans masque
	2G, avec test (test rapide antigénique <24h; test PCR <72h)	Oui	Oui	Oui	Oui	seulement des actifs sans masque
	2G, vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours	Oui	Oui	Oui	Oui	seulement des actifs sans masque
Extérieur	Manifestation < 300 participant(e)s	Oui	Oui	Oui	Oui	seulement des actifs sans masque
	Manifestation > 300 participant(e)s	Oui	3G	3G	3G	seulement des actifs sans masque
	Manifestation > 1000 participant(e)s (autorisation du canton)	Oui	3G	3G	3G	seulement des actifs sans masque
Entraîneurs, coaches, staff Intérieur	Non vaccinée et non guérie (sans être employée par le club)	Non				
	Non vaccinée et non guérie (employée par le club)	3G (avec masque)				
	2G, dernière vaccination/guérison il y a plus de 4 mois (>120 jours), sans test	avec masque				
	2G, avec test (test rapide antigénique <24h; test PCR <72h)	Oui				Masque fortement recommandé
	2G, vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours	Oui				Masque fortement recommandé

[1] l'exploitant(e) peut librement limiter l'accès à son établissement aux personnes vaccinées ou guéries, avec présentation d'un certificat de test (2G+)
[2] titulaires d'une Swiss Olympic Card or/argent/bronze/élite ou d'une Swiss Olympic Talent Card nationale/régionale ou membre d'un cadre national
[2] sportives et sportifs d'une ligue professionnelle ou semi-professionnelle ou d'une ligue nationale de la relève Liste

Légendes:
3G: vacciné ou guéri ou testé
2G: vacciné ou guéri
2G+: a) vaccination complète, rappel ou guérison <120 jours ou b) vaccination complète, rappel ou guérison >120 jours et test

Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (Ordonnance COVID-19 situation particulière, état au 20.12.2021)

Art. 3a	Restrictions d'accès
Art. 6	Personnes dans les espaces accessibles au public des installations et des établissements
Art. 13	Dispositions particulières pour les discothèques et les salles de danse et pour les installations et les établissements de domaines de la culture, du divertissement, des loisirs et du sport
Art. 14	Manifestations à l'extérieur
Art. 15	Manifestations à l'intérieur
Art. 16	Dispositions particulières pour les grandes manifestations
Art. 20	Dispositions particulières pour les activités culturelles ou sportives
Art. 25	Section 5: Mesures de protection des employés; Art. 25 Mesures de prévention